

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17 juin 2021

### **Modalités de port du masque en extérieur**

Le préfet de l'Isère et le directeur général de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes rappellent les règles applicables en matière de port du masque en extérieur.

Conformément aux annonces du Premier ministre du 16 juin 2021, et compte tenu de l'amélioration des données sanitaires et épidémiologiques, le port du masque n'est plus systématique en extérieur.

Toutefois, le risque de propagation du virus est plus élevé dans les espaces dans lesquels les gestes barrières, et notamment la distanciation physique, ne sont pas respectés en raison d'une forte densité de personnes. De la même manière, la propagation du virus est potentiellement favorisée lorsque les temps de contact entre les personnes sont prolongés.

Dès lors, le port du masque demeure obligatoire dans les cas suivants pour les personnes de 11 ans et plus :

- dans tous les marchés de plein air, les brocantes, ventes au déballage..., et les espaces à forte fréquentation ;
- lors de tous les rassemblements organisés sur la voie publique, dont les manifestations déclarées, festivals, spectacles de rue... ;
- dans les emprises des zones d'attente de transports collectifs dans un rayon de 50 m (abribus, arrêts de tramway, gare routière...), les files d'attente en extérieur ;
- sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties des centres commerciaux, des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire...), ainsi que des lieux de culte aux heures d'entrée et de sortie dans ces établissements.

Cette obligation ne concerne pas les personnes handicapées.

Le préfet de l'Isère et le directeur général de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes rappellent par ailleurs que la vaccination constitue le meilleur moyen pour enrayer la propagation du virus et invitent la population, non encore vaccinée, à se rendre dans les jours qui viennent dans un centre de vaccination.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**